

Graphique 3: Mesures limitatives de liberté MLL

Commentaire ANQ sur la
comparaison présentée
(Graphique 3)

Ce graphique présente les
résultats des cliniques liés à
la proportion de cas (patients
concernés par au moins une
mesure limitative de liberté),
sans ajustement des risques
du 01.01.2022 – 31.12.2022.
Seules les cliniques ayant
appliqué au moins une
mesure limitative de liberté
durant la période de relevé
sont représentées. Au total,
4'475 traitements
stationnaires dans 10 (sur 40)
cliniques de psychiatrie
spécialisée ont pu être
évalués.

